

LES NEWS DE L'IFEF EMPLOI FORMATION

Sommaire

1. **Bonne année !** Mot d'Isabelle Wegel
2. **JT du Ping n°4** : Comment j'ai réussi à...développer le Ping Handi
3. **Demandez le programme** : Le plan des actions de formation 2023 de l'IFEF
4. **L'appel à projets** du Fonds de développement pour la vie associative (FDVA)
5. **La convention STAPS**



Bonne année 2023 !

Tous les salariés, cadres techniques et élus du pôle Emploi Formation se joignent à moi, à l'occasion de la nouvelle année, pour vous présenter leurs



Nous continuons à travailler sur de nouveaux projets, au bénéfice de l'ensemble du réseau des clubs, comités et ligues. Nous nous employons à concevoir des parcours de formation afin de permettre aux élus, dirigeants, bénévoles et salariés de se former et de développer de nouvelles compétences indispensables pour accomplir leurs missions.

Isabelle WEGEL

Elue en charge de l'emploi et de la formation

Le JT du Ping n°4 : Comment j'ai réussi...à développer le Ping Handi

Ce **jeudi 2 février à 19h00**, la FFTT vous présente son quatrième JT du Ping.

4 intervenants viendront nous parler du Ping Handi et de son développement dans les clubs :

- Stéphane Lelong, directeur du développement à la FFTT
- Michaël Grall, responsable section Handi, ASPTT Toulouse
- Joffrey Nizan, directeur sportif, SQY Ping
- Benoît Froment, responsable commission TT, FFH

Pour vous inscrire au webinaire, cliquez sur la photo !



Plan des actions de formation IFEF 2023

Cette année encore, la fédération propose un certain nombre de formations tout au long de l'année. Encadrants, dirigeants, entraîneurs...tous peuvent trouver une formation qui leur permettra de développer ses compétences.

Pour voir notre planning de formation de l'année, cliquez sur le calendrier.



N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits si vous avez des **demandes spécifiques** en nous écrivant à formationfftt.email ou nadine.retefftt.org

Le fonds pour le développement de la vie associative lance son appel à projets :

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est **un dispositif financier de l'état** de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement.

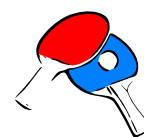
Comme chaque année, **un appel à projets national pour la formation des bénévoles** et des notes d'orientation régionales sont publiés pour lancer la campagne 2023.

Le FDVA se décline en deux modalités de financement distinctes :

- un soutien aux associations souhaitant **développer la formation de leurs bénévoles**
- un soutien au fonctionnement et aux **projets innovants des associations**

L'appel à projets répond à la première modalité, le soutien aux associations souhaitant former leurs bénévoles.

Si vous êtes intéressés, vous trouverez l'appel à projets juste ici :



En cliquant sur les images suivantes, vous trouverez :

Un webinaire qui présente les grands axes d'évolution de l'appel.



Un diaporama qui précise le contenu de l'appel à projets.



Une foire aux questions qui répond à vos interrogations.



Déclaration et recouvrement des contributions légales formation et apprentissage au titre de la masse salariale 2022

Depuis le 1er janvier 2022, la déclaration et le recouvrement des contributions légales formation et apprentissage au titre de la masse salariale 2022 sont transférés à l'URSSAF.

L'URSSAF est donc devenu votre interlocuteur pour :

- la déclaration et le paiement de ces contributions via la déclaration sociale et nominative (DSN)

L'AFDAS reste votre collecteur :

- Au titre de la masse salariale 2022 pour vos contributions conventionnelles et volontaires.

Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://www.afdas.com/entreprise/vous-informer-sur-vos-contributions/vos-contributions-formation-professionnelle-et-apprentissage-en-2022.html>

The logo for Afdas, featuring the word "Afdas" in a bold, black, sans-serif font with a small orange dot at the end.The logo for URSSAF, featuring the word "URSSAF" in a blue, sans-serif font with a blue and green curved graphic element to the right.

La convention Staps :

La FFTT a toujours développé un lien privilégié avec **le milieu scolaire et universitaire**. La convention cadre signée en 2020 entre la Conférence des Directeurs et Doyens de STAPS (C3D) et la FFTT a permis d'ouvrir **des partenariats avec chacune des structures STAPS du territoire**. La 1ère convention a été signée avec l'Université de Bordeaux, le 22 juin 2022.

Ce travail de partenariat s'est organisé autour de trois axes :

- Favoriser les passerelles entre les diplômes universitaires et les diplômes fédéraux au service de l'insertion professionnelle. Les étudiants ayant suivi un cursus "Tennis de Table" pourront postuler à des équivalences pour les diplômes fédéraux ainsi que des allègements pour le CQP, le BPJEPS et le DEJEPS.
- Enrichir conjointement les formations universitaires proposées à la faculté des STAPS et les formations fédérales proposées dans le programme fédéral. Cette mutualisation des moyens a permis par exemple de faire intervenir des enseignants STAPS dans les formations fédérales.
- Développer des projets de recherche en lien avec les axes stratégiques de la FFTT et les objets d'étude des laboratoires partenaires.

Une première réunion de travail a déjà été réalisée les 17 et 18 janvier à la Faculté des Staps de Bordeaux. Elle lance la dynamique qui devrait se propager dans l'ensemble des Staps qui développent des enseignements pongistes dans l'hexagone.

De belles perspectives de développement au service du tennis de table !

Christian GAUBERT

Directeur Directeur Emploi - Formation technique - Recherche

